

<u>RANDO T.T</u> Samedi 25 mai 2019



Cette randonnée moto tout terrain est organisée par le Moto Club Figeac-Lissac.

Comme les années précédentes, un partenariat a été passé avec la Commune de Camburat et une partie de votre inscription est

Phil'Anthrope

destiné à l'association le cancer.

de lutte contre

• <u>L'accueil administratif</u> :

Après vous être préparé et équipé, puis placé la moto en parc fermé, l'accueil et les formalités administratives auront lieu à la salle des fêtes de CAMBURAT de 8h00 à 9h00.

Venez muni de:

- votre permis de conduire
- votre carte grise
- votre attestation d'assurance

L'inscription peut se faire par groupe pour ceux qui le veulent, en leur donnant un nom. (N'oubliez pas de le signaler sur le bulletin d'engagement)

- le départ du matin : après mise au point vers 9h15
 - Début de la randonnée à 9h30, par groupe de 4 personnes toutes les 2 min
 - Boucle d'environ 90 km avec une spéciale en cours de parcours
 - !!! Prévoir le ravitaillement en carburant qui sera amené à la spéciale du matin (en clair prévoir un jerrican étiqueté à votre nom pour remplir le réservoir...)

• Repas:

- au point de départ pour le repas du midi

- <u>le départ de l'après-midi</u> :
 - une "spéciale banderolée" en boucle sur terrain privé l'après-midi Ouverture à 14h30 fermeture à 17h
- Tarifs:
 - Frais d'engagement : 40 euros (sont compris : un café le matin, un casse croute à la spéciale du matin, le repas)

Une tombola aura lieu en fin d'après-midi, des lots seront mis en jeu.

Tous les bénéfices de cette journée seront reversés à l'association Phil'Anthrope A savoir qu'en 2018 nous avons reversé **4000** euros à l'oncopole de Toulouse grâce à la participation des randonneurs.

Attention le nombre de places est limité. Il est conseillé d'envoyer rapidement votre bulletin d'engagement, les photocopies demandées, ainsi que votre chèque de règlement à l'ordre du :

Moto Club Figeac-Lissac

Le tout est à envoyer avant *le <u>11 Mai 2019</u>* à l'adresse suivante:

Mr Michel LAFRAGETTE 5 Avenue Jean JAURES 46100 FIGEAC



Tout désistement après le 11 Mai 2019 ne sera pas pris en compte

Attention cette randonnée n'est pas une course, les randonneurs sont tenus de rouler en respectant le code de la route ainsi que l'état des chemins afin de pérenniser notre activité.

Pour tout renseignement complémentaire cette adresse e-mail est à votre disposition :

N° de dossier :	Date de réception

<u>Bulletin d'engagement</u> Rando T.T Moto Club Figeac-Lissac

ge: éléphone: cm³ □		
ge: éléphone: cm³ □	2T 🗆 4T	
ge: éléphone: cm³ □	2T 🗆 4T	
ins)	2T 🗆 4T	
ins)	2T 🗆 4T	
ins) TARIF		TOTAL
ins) TARIF		TOTAL
ins) TARIF		ТОТАІ
ins) TARIF		TOTAL
TARIF	NOMBRE	TOTAL
TARIF	NOMBRE	TOTAL.
TARIF	NOMBRE	TOTAL
TARIF	NOMBRE	TOTAL
400		
40€		
15 €		
Gratuit		
Montant to	otal en Euros	
Wiontant to	otal Cli Laios	
3 et 4)		
	ordre du M	loto Club
	•	
la nartia ad	<u>ministrative a</u>	<u>ivant le dé</u> j
на ратие аа		
пи рание аа		
	le la carte	ibellé à l'ordre du M le la carte grise et de <u>e la partie administrative d</u>

 demande à m'en 2019 reconnais avoir respecter, ainsi renonce à tout re traversées et praccident qui po déclare égaleme mes facultés au suis conscient de suis titulaire d'ur suis titulaire d'ur 	gager pour la RANDO TT du Moto Club Figeac-Lissac du Samedi 25 Mai pris connaissance du règlement particulier (en pages 5 et 6) et m'engage à le qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route. ecours ou poursuite à l'encontre des organisateurs, Maires des communes opriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour tout incident ou urraient survenir à l'occasion de la randonnée du Samedi 25 Mai 2019 nt être en bonne santé et ne faire l'objet d'aucun traitement pouvant altérer cours de cette manifestation es risques occasionnés lors de la conduite d'un véhicule en tout-terrain n permis en cours de validité, ne fais pas l'objet d'un retrait de permis en eassurance responsabilité civile en cours de validité pour le véhicule ette randonnée (ou être en possession de l'autorisation de prêt du véhicule, ts de celui-ci)
Fait à	Signature précédée de la
Le	mention "lu et approuvé":
avant le : 11 Mai 20	nent rempli (comprenant les feuilles 3 et 4), à envoyer avec les autres pièces de la l'adresse suivante : Mr Michel LAFRAGETTE 5 Avenue Jean JAURES 46100 FIGEAC
pour	vos idées ou critiques constructives nous intéressent, cette rubrique est la vôtreUtilisez là nous aider à améliorer ce type de manifestation et que nous soyons nombreux à profiter temps de celles-ci. Merci.

Règlement particulier pour la balade T.T. du Moto Club Figeac-Lissac du Samedi 25 Mai 2019

PREAMBULE: La Balade TT du Moto club Figeac-Lissac du 25 mai 2019 n'est possible que grâce au respect de chacun vis-à-vis des nombreux villages traversés, le milieu naturel dans lequel nous évoluons est sensible, c'est pourquoi il sera demandé à chacun la plus grande courtoisie envers les riverains, randonneurs, marcheurs, animaux, et espace naturel. Notre attitude au quotidien conditionne la pérennité de notre loisir..... Aussi, il est demandé à chacun, pilote et accompagnateur, de respecter les fléchages et à n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués ou sans accord préalable de l'organisation. Il est rappelé que cette randonnée n'a pas et ne doit en aucun cas avoir un caractère de compétition.

Art.1: DEFINITION

Le Moto Club Figeac-Lissac organise dans le département du Lot le Samedi 25 Mai 2019 une randonnée moto tout terrain. Elle est ouverte à tout type de motocyclette homologuée apte au tout terrain et répondant aux normes de sécurité, de circulation sur voie publique et conforme au code de la route, en bon état général

Art.2: PARTICIPANTS ADMIS

La Balade TT du Moto club Figeac-Lissac du 25 Mai 2019 est réservée aux pilotes, titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leurs cotisations d'assurance. Tout pilote mineur devra en plus fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

Art.3: TARIFS

Randonnée + repas : 40€ Repas accompagnateur :15€

Repas accompagnateur (- de 10 ans): Gratuit

Art.4: VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes participants à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif à la salle des fêtes Camburat (46) à côté de la Mairie à partir du Samedi 25 Mai 2019 de 8h00 jusqu'à 9h 00. Départ à 9h 30 Impératif pour le premier groupe de 4 participants. Seront vérifiés :

- La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, assurance, paiement des droits d'engagement...)
- La conformité de la moto puis le passage en parc obligatoire avant le départ.

Les tickets repas pour le pilote seront remis à l'issue des vérifications administratives ainsi que les stickers sécurités à apposer sur la moto.

Art.5: CIRCUIT

Le circuit de la randonnée d'environ 90 km (en 1 boucle) sera parcouru 1 fois et empruntera des chemins publics ou privés. Cette randonnée ne devra pas être parcourue ultérieurement par d'autres randonneurs.

C'est pourquoi l'utilisation de GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit lors de cette Rando. Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation.

Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du circuit.

Art.6: RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

Il vous est demandé de prévoir du carburant pour vous ravitailler (fortement conseillé). Le ravitaillement en carburant sera amené à la spéciale du matin (en clair prévoir un jerrican étiqueté à votre nom pour remplir le réservoir...à mi parcours et pour la spéciale)

Art.7: FLECHAGE

Flèches: Indication du sens de circulation et la direction à suivre

<u>Banderoles</u>: Rappel et confirmation que vous êtes toujours sur le bon chemin

<u>Panneau Rond Rouge</u>: Consignes à strictement respecter : vitesse limitée, sens interdit, consigne de sécurité, zone à caractère dangereux, zone sensible, vigilance ...

Il est rappelé que par mesure de sécurité, il est strictement interdit de faire demi-tour sur le circuit balisé. En cas de nécessité absolue des Marshals (Gilet jaune) seront présents sur le parcours de la Rando pour encadrer et prendre les décisions de sécurité qui s'imposent.

Art.8: DEPART

Les pilotes partiront devant la Mairie de CAMBURAT par groupe de 4 toutes les 2 minutes au minimum à compter de 9h30.

Les motocyclettes ne correspondant pas aux spécifications de l'article 1 (Pneus, embout et mousse de guidon, protection de sortie de boite, boules de protection d'extrémité des leviers de frein et d'embrayage, accélérateur et cales pieds libres, niveau sonore, feux, plaque d'immatriculation...) se verront refuser le départ. Toutes les motos devront passer obligatoirement en parc fermé avant de prendre le départ.

De même, les pilotes n'ayant pas un équipement adéquat (casque en bon état, bottes,...) ne pourront pas prendre part à la randonnée.

Art.9: APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du présent règlement.

Art.10: SANCTIONS

Chaque pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recourt ou demander de dédommagement. Les Forces de l'ordre pourraient être présentes au cour de la journée chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et aux lois. L'organisation ne pourra pas être mise en cause. Le tarif de la Rando inclus la participation et le Repas de fin de balade, les deux n'étant pas dissociables. En cas d'annulation de participation d'un pilote, celui-ci s'engage à avertir l'organisation au minimum 1 semaine (soit le 18 Mai 2019) avant la date de la Rando pour être remboursé de l'intégralité de son engagement. Au delà il devra se justifier auprès du Club organisateur qui jugera au cas par cas. Dès lors que le participant aura pris le départ aucun remboursement même partiel ne pourra être demandé à l'organisation.

Art.11: ANNULATION

Si la randonnée ne pouvait avoir pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables. Les participants ne pourraient obtenir aucune indemnité à part le remboursement des frais d'engagement.

Art.12: INFORMATIONS

Toutes les informations fournies dans le présent bulletin d'engagement ne serviront qu'à l'usage strictement interne du Moto Club Figeac-Lissac pour cette manifestation et ne seront en aucun cas communiquées.